



Saint-Denis, le 11 septembre 2012

Le recteur

à

Monsieur le président de l'université,
Mesdames, Messieurs
les chefs d'établissement du second degré,
Mesdames, Messieurs les directeurs de CIO,
Mesdames, Messieurs les inspecteurs d'académie,
inspecteurs pédagogiques régionaux,
Mesdames, Messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale du second degré

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**Division des
Personnels de
l'Enseignement
Secondaire**

DPES

Affaire suivie par
Bureau du mouvement
Téléphone
02 62 48 10 02
Fax
02 62 48 11 11
Courriel
mvt2012@ac-reunion.fr

24, Avenue
Georges Brassens
97702 Saint-Denis
Messag cedex9
Ile de La Réunion

Site internet
www.ac-reunion.fr

Objet : Postes d'enseignement et d'éducation relevant de l'AEFE, de la Mission laïque française, et de l'Association franco-libanaise pour l'éducation et la culture.

Rentrée scolaire 2013-2014.

Référence : [Note de service n°2012-129 du 1er août 2012](#)
[Bulletin officiel n°32 du 6 septembre 2012](#)

La note de service référencée ci-dessus a pour objet de rappeler les conditions dans lesquelles doivent être déposées et instruites les candidatures des personnels enseignants titulaires du second degré, d'éducation, et d'orientation à un poste relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), de la Mission laïque française, et de l'Association franco-libanaise pour l'éducation et la culture pour la rentrée scolaire 2013-2014.

La liste des postes d'expatriés, vacants ou susceptibles de l'être sera consultable à la fois sur le site du ministère de l'éducation nationale : <http://www.education.gouv.fr/>, rubrique Concours, emplois et carrières/Personnels enseignants, Siad et sur les sites de :

- l'AEFE : www.aefe.fr
- la MLF : www.mlfmonde.org
- l'AFLEC : www.aflec.net

Je vous rappelle ici les principales dispositions concernant la constitution et l'envoi des dossiers de candidature :

Constitution du dossier	<p>Le dossier de candidature sera saisi par voie électronique à partir du site de l'AEFE http://www.aefe.fr et édité entre <u>le 6 et le 27 septembre 2012.</u></p> <p>Le dossier édité sera signé en double exemplaire, puis sera remis avec les pièces justificatives en double exemplaire au supérieur hiérarchique direct qui portera son avis au plus tard le 28 septembre 2012.</p> <p>Les personnels en disponibilité au moment du dépôt de leur dossier de candidature doivent transmettre celui-ci par l'intermédiaire du chef d'établissement ou du service de leur dernière affectation.</p>
Transmission des dossiers	<p>Par le supérieur hiérarchique au rectorat – bureau du mouvement DPES 3 impérativement avant le <u>5 octobre 2012.</u></p>

Je me permets d'attirer votre attention sur la date **du 5 octobre 2012, délai de rigueur** pour la réception des dossiers au rectorat.

A toutes fins utiles, je vous précise que la présente circulaire est consultable sur le site académique – rubrique : Personnels 2nd degré.

Je vous prie de bien vouloir informer les personnels placés sous votre autorité de ces dispositions.

Signé :

Pour le Recteur et par délégation
 La Secrétaire Générale Adjointe,
 Directrice des Ressources Humaines
 Martine BERNARD